

«Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles » -Sénèque

L'EDITO

Lettre au père Noël

Après la nomination, sans vote des adhérents, par le Président de la République du dirigeant -par ailleurs resté son «obligé» tous les mercredis en Conseil des Ministres- de son parti, premier parti politique de France, les bisbilles naissantes au sein de ce même parti, l'affaire du jet privé ministériel à 350 000 € pour gagner 2 heures et le culte de la personnalité développé à outrance, mais discrètement avec la complicité de certains médias très en vue, les masques sont tombés : la nouvelle façon de faire de la politique ressemble à s'y méprendre à l'ancienne, parfois avec de nouveaux travers ! Sans compter la suppression de l'ISF en 2018, annoncée la semaine même où l'on réduit de 5 € par mois les APL pour les plus fragilisés de nos concitoyens ...

Tout cela pourrait prêter à sourire, si la Fonction Publique, la fiscalité et maintenant son corollaire le contrôle fiscal n'étaient pas dans l'oeil du cyclone. Si ces symboles du vivre ensemble, de l'équité entre toutes et tous, n'étaient pas attaqués dans leur fondement jour après jour, avant peut-être liquidation générale dans le cadre des «discussions» CAP 22, instance où se pressent les principaux représentants du libéralisme français qui vomissent l'État et son action au service de tous, dans l'intérêt des plus grands profits de quelques-uns.

Le droit à l'erreur en est une autre illustration. Certes, on peut concevoir de le revendiquer dans son principe comme un droit fondamental. Mais, alors qu'il connaît d'ores et déjà bon nombre de déclinaison dans les administrations, notamment la DGFIP, est-il nécessaire d'en faire trop en la matière, au risque de voir s'y engouffrer les aigrefins, qui s'y entendent généralement pour détourner dans leur seul intérêt les largesses quelquefois empruntées de bonne intentions du législateur ?

Alors dans la période il va être nécessaire encore plus que d'habitude de se serrer les coudes. Pour l'instant nous avons su grâce à notre vigilance, grâce à l'action collective -qu'il ne faut jamais sous-estimer- sauvegarder l'essentiel : une Fonction publique de statut plutôt que de carrière pour assurer la neutralité et la probité des serviteurs de l'État que nous sommes, en faveur des citoyens-es de ce beau pays que reste la France. Un traitement, puis une pension, certes peu souvent revalorisés, pour les mêmes raisons. Des droits et des garanties collectives, certes en recul ces dernières années, mais qui existent quand même. Des moyens de natures diverses pour assumer au mieux nos missions ...

A la veille de Noël, puisse l'homme en rouge non pas nous apporter des cadeaux pour satisfaire le petit enfant qui sommeille en nous, mais nous rassurer sur notre avenir commun, dans une société que nous voulons ouverte, apaisée et solidaire !

Sommaire

Circulaire du DG sur le CF, page 2

Boycott du CTL du 19 décembre, pages 3 et 4

Brèves, bref mais concis, page 5

La Lettre déchaînée du vendredi, page 6

L'avis des sections pages 7 et 8

Les élus de Solidaires, page 9

DERNIERE MINUTE:

Audit de l'Inspection générale des Finances à la Dircofi sud Pyrénées

les 15 et 16 janvier 2018, à priori sur les liaisons programmation-contrôle fiscal
A suivre ...

La rédaction vous souhaite un joyeux Noël !

LE SEUL JOURNAL A LIRE AU BUREAU !

Troisième semaine de l'avent, le Père Noël nous délivre dans une circulaire publiée sur Nausicaa les grandes orientations du contrôle fiscal (section CF suivi d'activité indicateurs – cf. lien ci-dessous).

Ladite circulaire dresse un bilan du contrôle fiscal d'une rare violence et on y trouve pèle-mêle une accumulation d'attaques vis-à-vis des agents et de nos travaux qui présage d'une année 2018 particulièrement mouvementée pour la mission du CF.

On y traite dès la première page du « *contrôle tatillon et intrusif pour les contribuables de bonne foi* », « de critiques d'entreprises ou de leurs conseils [qui] évoquent un durcissement du contrôle fiscal par une application excessive des sanctions », « des signes d'essoufflement et des interrogations qui se font jour ». Rien que ça !

Si le constat sur la baisse des résultats du contrôle fiscal peut s'entendre comme étant une réalité, comment un dirigeant d'administration aussi éclairé que notre Directeur général peut-il ne pas mettre en miroir la réalité de la baisse des moyens, notamment humains, avec l'organisation de la désorganisation des services comme corollaire obligé, tout cela mis en œuvre, années après années, depuis si longtemps déjà !

Rien évidemment sur la réalité des services de contrôle mais les rédacteurs de cette note (on peut imaginer qu'ils ont été sans aucun doute plusieurs pour pondre une telle prose) ont de la suite dans les idées -et aussi le sens de la provocation- pour évoquer en page 4 MEMO qualifié "*d'outil particulièrement utile pour le pilotage dans le temps des dossiers*" (la novlangue DGFIP ayant depuis longtemps abandonné le terme "structurant" ...).

Conclusions de celui-ci qui agrmente la note de sa belle plume bleue, le contrôle fiscal doit mettre en œuvre des actions adaptées aux enjeux, plus rapides, et peu intrusives lorsque le dossier s'y prête, le CSP est un mode de contrôle qui permet dans des situations ciblées d'aller plus vite et de réaliser un plus grand nombre d'opérations, permettant ainsi d'accroître la présence de l'administration et d'assurer une meilleure couverture du tissu fiscal en multipliant les points d'impact.

Les équipes de nos directions spécialisées apprécieront le choix des termes et la méthode.

On n'a pas fini d'en parler, cette circulaire va connaître une très large déclinaison à tous les étages des directions de France et de Navarre et nous reviendrons dès janvier sur l'avalanche de nouveaux indicateurs et leur décryptage !

Voir la note : <http://nausicaa.appli.impots/jlbWeb?html=Pag&page=DocNot&ref=2017014530>
(il est nécessaire de s'identifier via le portail métiers)

DERNIERE MINUTE : nouveaux objectifs 2018

AU NIVEAU DE NOTRE DIRCOFI, LES EC compteraient pour une affaire, comme les VG-VS-VP-ESFP, les 3909 transformées en CSP pour 0,5.

En outre les objectifs bruts des brigades avant pondération seraient augmentés de 5 %, avec théoriquement 10 % d'affaires plus légères ; soit concrètement un objectif de 10 VG-ESFP, de 1 EC et 2 fiches 3909 en CSP qui pourrait être la nouvelle norme pour un vérificateur à temps plein, soit in fine après pondération 12 affaires ! Reste à trouver les affaires plus légères (EC et fiches 3909 transformées en CSP), l'exemple des VP-VS promises lors de la mise en place de l'ARTT en 2002 n'est pas concluant c'est le moins que l'on puisse dire.

A suivre ... notamment lors des HMI intersyndicales de janvier-février

**Signez la pétition en ligne sur notre site national
solidairesfinancespubliques.org :**

Des emplois et des moyens pour combattre la fraude et l'évasion fiscales, vite !

BOYCOTT du Comité technique paritaire local par les élus du Personnel Séances des 19 et 21 décembre 2017

**Transfert de vérificateurs entre brigades :
« Viens chez moi, j'habite chez une copine » !**

Convoqué par son Président M. BONNEL pour le 19 décembre, la séance n'a pu se tenir faute de quorum lié au boycott de la part des élus du Personnel (les 4 élus Solidaires et celui de la GGT), permanent maintenant depuis le CTL convoqué le 18 mai 2018 (cf. sur notre site : les raisons de la colère in « La Lettre du vendredi- Flash spécial » du 22 mai 2018 « un jour je parlerai moins... jusqu'au jour où je ne parlerai plus »). Une nouvelle convocation a donc été adressée aux membres du Comité pour le 21 décembre où malgré leur absence renouvelée la séance a pu se tenir en présence des seuls représentants de l'administration, comme le prévoit le règlement intérieur de cette instance.

Ce CTL avait pour ordre du jour :

- 1. Mouvement emplois au 1.09.2018 (pour avis)**
- 2. Ponts naturels (pour avis) : vendredi 11 mai (Ascension) ; lundi 24 décembre (Noël) et lundi 31 décembre (Saint-Sylvestre)**
- 3. Questions diverses**

La lecture des documents d'étude sur le 1^{er} point de l'ordre du jour montre tout d'abord qu'un ajustement prévisible a été rendu nécessaire par la présence de 10 vérificateurs sur la 8^{ème} BIV (et en plus sur 2 résidences distinctes : AUCH et TARBES !).

Difficile à gérer pour un seul Chef de brigade dans ces conditions comme d'ailleurs nous l'avions annoncé l'an dernier lors du CTL de mise en place de la nouvelle structure, à l'époque où nous siégeons encore ... surtout avec un C en moins au 1.09.2018, voir ci-dessous ...

Alors comme par ailleurs on a à l'autre bout de la DIRCOFI la 16^{ème} BIV à CAHORS qui n'a que 6 vérificateurs, pour parvenir à justifier on trouve une approche mathématique de circonstance mais un peu voyante, en s'accrochant aux branches et en démontrant que :

- les éléments issus de la dernière étude sur la couverture du tissu fiscal réalisée en date du 31.12.2015 sur la période 2012-2015 indiquent un taux de couverture légèrement supérieur à la moyenne dans le 65 et bien inférieur à la moyenne dans le 46 et le 32,
- dès lors pour le 65, le taux de couverture de 5,2 % (moyenne DIRCOFI 5,1 %, la différence est énorme !) offrirait la possibilité de limiter la présence DIRCOFI
- pour le 32, le même taux est à 3,5 % d'où la nécessité d'un « renforcement des compétences » (!) qui devrait permettre d'améliorer le taux de couverture,
- pour le 46, le taux est de 4,2 % d'où la nécessité de densifier la présence DIRCOFI ; mais consciente que le portefeuille DIRCOFI du 46 est peut-être plus limité, on lorgne sur le 82 où le taux de couverture est à 4,6 % et dès lors la Direction propose de confier quelques dossiers de ce département à la BIV 16 de CAHORS ... la BIV 4 de TOULOUSE, dont le 82 constitue une grande partie du secteur géographique, appréciera ...

Toit ceci en oubliant de dire que la 8^{ème} BIV intervient également beaucoup sur le sud du 31 (St Gaudens-Montrejeau-Cazeres) et il y a peu encore sur le SIE-SIP de St Girons (09) suite à une extension de compétence géographique voulue par M. BONNEL ... mais là, la notion de taux de couverture par la 8^{ème} BIV est plus compliquée, dans la mesure où toutes les brigades toulousaines y interviennent elles aussi.

Enfin soit, des brigades isolées composées de 7 ou 8 vérificateurs c'est sans doute mieux, mais pourquoi ne pas l'avoir annoncé dès le départ ?

En ce qui concerne les autres points :

- dans le cadre de la contribution aux suppressions des 1600 emplois au plan national, nous aurons à nouveau la suppression d'un C au 1.09.2018 à la toujours même 8^{ème} BIV : poursuite de la « logique » (sic) !! de tendre vers un emploi de collaboration par brigade, en l'espèce en profitant d'un départ à la retraite concomitant ;
- suppression d'un B dans le cadre de la création des centres de services des ressources humaines (10 CSRH), du service d'information aux agents (SIA) à MELUN et de la mise en place de SIRHIUS soit 450 emplois redéployés au plan national. Mais à la DIRCOFI ce poste n'est pas prélevé là on l'on gère les Ressources humaines c'est à dire en Direction, mais à MONTPELLIER, en Brigade (10^{ème} BIV) avec garantie individuelle pour la titulaire actuelle de retrouver un poste B DIRCOFI/MONTPELLIER (emploi B vacant à la BIV 9, service dans lequel elle est actuellement détachée).
- emplois B de collaboration en BIV sur Toulouse : à partir de la situation suivante :

Tagerfip au 1/9/2017 :

situation des emplois B brigades sur Toulouse	
	Tagerfip B
BIV 1	
BIV 2	1
BIV 3	
BIV 4	1
BIV 5	2
BEP	1

Afin de rapprocher le Tagerfip de la situation réelle, l'emploi B de la BEP (son titulaire est détaché à la BIV 3) sera désimplanté de la BEP et redéployé à la BIV 3 ; et un emploi B sera désimplanté de la BIV 5 (un des 2 titulaires actuel est détaché à la BIV 4) et redéployé à la BIV 1.

S'agissant de la BEP, les effectifs en cadres A ont été significativement renforcés ces dernières années pour répondre aux enjeux de la programmation traditionnelle, de l'analyse-risque et de la mise en place du PARI, et enfin de la réorganisation des liaisons avec la DRFiP 31. Cet emploi B a été transféré à la Dircofi par la DRFiP 31 en accompagnement du transfert de la mission « analyse risque » des PCE, sans lien avec la logique de requalification des emplois de catégorie B en A déjà mise en œuvre au sein de ce service.

La situation des emplois au Tagerfip sera dès lors la suivante :

Tagerfip au 1/9/2018 :

situation des emplois B brigades sur Toulouse	
	Tagerfip B
BIV 1	1
BIV 2	1
BIV 3	1
BIV 4	1
BIV 5	1
BEP	

Ce point ne pose en réalité pas de problème : il aboutit à implanter un emploi B par brigade, avec affectation à l'ancienneté. C'est d'ailleurs ce que nous avons demandé par le passé, pour plus de clarté dans les affectations. Dont acte.

🖱 Synthèse des modifications concernant les emplois :

	A	B	C
BIV 8 Tarbes	-1		-1
Biv 10 Montpellier		-1	
BIV 16 Cahors	+1		
BEP Toulouse		-1	
BIV 3 Toulouse		+1	
BIV 5 Toulouse		-1	
BIV 1 Toulouse		+1	
Variation effective		-1	-1

Brèves, bref ... mais concis

COMPENSATION DU TEMPS DE TRAJET

Une note de la Division RH est parue le 26.10.2017 (réf. N°8/2017). Elle concerne les mesures de compensation horaire applicables aux agents de la DGFIP lorsqu'ils sont amenés, sur demande de l'administration, à rejoindre un lieu différent de leur lieu de travail habituel et qu'ils sont exposés de ce fait à des contraintes horaires particulières.

Le dispositif ne s'applique en fait que pour les formations et les réunions à l'initiative de l'administration, à partir d'un lieu de formation ou de réunion différent du lieu de travail habituel. Il n'a pas vocation à s'appliquer aux déplacements liés à l'exercice « normal » d'une mission, notamment ceux des agents itinérants (vérificateurs par exemple, mais ces derniers y ont droit pour la formation par exemple). Il ne s'applique pas non plus à l'activité syndicale.

Seuls les départs du domicile avant 7 h, un retour après 20 heures ou un départ ou retour un jour non ouvré (samedi, dimanche ou jour férié) ouvrent droits au bénéfice du dispositif.

La durée de compensation s'élève à 1 heure (déplacement intra-départemental sauf au sein d'une même commune), 2 heures pour un déplacement dans un département limitrophe ou même à une demi-journée pour tout autre déplacement ou lorsque le départ ou l'arrivée a lieu un jour non ouvré.

Pour plus de détails sur ce nouveau dispositif, qui ne constitue par le nirvana en la matière mais apporte un petit plus, vous pouvez vous référer à la note.

MUTATIONS et 1ères affectations des personnels des catégories A, B et C

Sans que personne ne le voit venir, le DG a imposé sa réforme : elle consiste pour l'essentiel à supprimer les RAN et les affectations nationales à la spécialité, au « profit » d'une affectation nationale en CAPN au département à l'ancienneté. L'affectation locale sur une résidence et un service se fera dans un second temps avec avis de la CAPL avec prise en compte (en principe ?) de l'ancienneté, mais avec priorité données aux agents même moins anciens déjà en poste dans le département. Elle s'appliquera malgré l'opposition de la plupart des syndicats de la DGFIP (mais pas tous) . Un petit recul pour le blocage en première affectation des B (mais pas des A) , durant 3 ans sur le premier poste : la prise en compte de la formation initiale dans ce délai de 3 ans et symétriquement un délai ramené à 2 ans pour les promotions par liste d'aptitude ou par concours interne spécial.

14 directions, territoriales, nationales ou spécialisées (dont 1 DIRCOFI : Centre-Ouest) ont été retenues en tant que direction préfiguratrices de l'affectation nationale au 1.09.2019

Après les Swissleaks, les Luxleaks, les Panama Papers ... les « PARADISE PAPERS », ou le énième « scandale » de l'évasion fiscale

Comment ne pas mettre en parallèle ce nouveau scandale révélé par le Consortium International des Journalistes d'Investigation en Novembre et les moyens retirés à la DGFIP en général depuis plus de 15 ans et au contrôle fiscal en particulier, avec plus de 3 000 postes supprimés dans la sphère du contrôle depuis 2010. Et ça continue encore et encore, même la DNEF et la DVNI pourtant vitrines du contrôle fiscal, ne sont pas épargnées !

N'y-a-t-il pas lieu de non seulement stopper l'hémorragie d'emplois à la DGFIP mais surtout de renforcer substantiellement ses moyens humains, matériels et juridiques face à une fraude/évasion fiscale dont l'ampleur dégoûte de manière croissante nos concitoyens au risque d'anéantir définitivement le consentement à l'impôt, élément pourtant fondateur du pacte social ?

C'est précisément ce que nous avons demandé à M. LAUSSUCQ le nouveau DDG pour Sud-Pyrénées lors de l'audience qu'il nous a accordé à notre demande le 11 décembre dernier (cf. le compte-rendu intersyndical du 12 décembre) , en marge de la visite des services de la rue Merly à Toulouse.



LA CITATION DU MOIS

« Ils ne sont pas nos maîtres. Tout le monde n'est pas sous leurs ordres. Ils ne sont même pas leurs propres maîtres »

Charles PEGUY
Notre jeunesse -1910

LA LETTRE (DECHAINÉE) DU VENDREDI

Le quotidien Le Monde s'est fait échos avec d'autres confrères ou médias le 21 décembre du rapport (réf. : S2017-2824 du ... 12 octobre 2017) de la Cour des Comptes aux Ministres Lemaire et Darmanin sur les rémunérations (jugées excessives) de l'encadrement supérieur des ministères économiques et financiers.

Ainsi, après avoir relevé de nombreuses pratiques irrégulières en matière indemnitaire sur l'ensemble de ces derniers, autant le dire, sur 759 postes existant en 2015 sur lesquels a porté le périmètre d'examen des magistrats de la Rue Cambon, le Premier Président relève dès l'introduction que « *la cohérence de la politique de rémunération est mise à mal par le niveau élevé de la rémunération des administrateurs des finances publiques* ».

Sous le titre « *le niveau élevé de la rémunération des AGFiP est difficile à justifier* » et « *la surrémunération relative des AGFiP est manifeste* », il note que, si depuis 2013, la DGFIP a commencé à réduire le nombre des AGFiP et entamé un mouvement d'ajustement de leurs rémunérations, notamment avec la suppression des logements de fonction et de la « modulation » (de leurs primes ndlr), le niveau de rémunération des intéressés reste très élevé, la rémunération du directeur général n'étant au cours de la période couverte par l'enquête qu'au 39ème rang au sein de la DGFIP !! Un comble.

De même, parmi les personnels de l'État, tous ministères confondus, qui percevaient plus de 150 K€ nets, près de 43% étaient AGFiP... leur rémunération s'élevant en moyenne à 202 456 €, avec un maximum à 255 579 € ... chiffres donc tout à fait conformes à ceux que nous avons publiés dans notre numéro 33 de juin dernier, en relation avec nos camarades de la section de la DIRCOFI CENTRE EST.

Le rapport conclut que l'écart de rémunération entre les emplois fonctionnels et le réseau pose des problèmes d'équité et préconise que le niveau de rémunération des AGFiP soit être mis en cohérence avec celui du reste de l'administration, la recommandation n°2 étant précisément de mettre fin à la surrémunération des AGFiP par rapport à celle des autres membres de l'encadrement supérieur de l'État.

Alors c'est vrai, dans une période compliquée où notre administration est attaquée de toute part notamment par certains politiques et médias, où le contrôle fiscal risque le démantèlement pur et simple à travers les discussions en cours (droit à l'erreur, limitation des contrôles sous l'égide du Préfet toutes administrations confondues à 9 mois maximum par période de 3 ans pour les PME communautaires, CAP 22 etc....), on aurait envie de se serrer les coudes avec tous les niveaux de la hiérarchie pour faire front commun...

Mais on se souvient aussi comment nous autres, agents de catégories A, B ou C avons été si bien défendus par cette même hiérarchie, bien revalorisés, bien traités depuis la fusion globale de 2008 et c'est vrai la confiance n'y est plus, le paternalisme de certains de nos anciens directeurs a fondu au profit d'un maelstrom de petites lâchetés, de carriérisme acharné et de surrémunérations puisque c'est précisément le sujet.

Non vraiment, le cœur et la confiance n'y sont plus, cette fois-ci nous ne nous ferons pas avoir, vous vous débrouillerez tous seuls ! Et puis « soyez raisonnables » (ça on l'a entendu plus souvent qu'à notre tour de votre part quand il s'agissait de justifier nos suppressions d'emplois ou nos pertes de pouvoir d'achat), vous n'êtes pas à la rue non plus ...



L'AVIS DES SECTIONS

-Revue de presse de la production journalistique locale de Solidaires Finances Publiques-

> Vous le savez, la production des journaux de section de Solidaires est riche, et cette rubrique vous fait connaître régulièrement la liberté de ton et de contenu de certains d'entre eux. C'est nous qui sommes de la revue, vous n'avez plus qu'à profiter de notre sélection !

< Ainsi, nous sommes tombés sur un ancien numéro de : « Les Sabots dans le Plat », édition de novembre 2016 , où nos camarades de la DIRCOFI EST, publie un appel à candidature qui détonne :

« Appel à candidature

Direction du contrôle fiscal du très Grand Est cherche :

- candidat pour auditer des sociétés situées dans l'Est de la France (axe Thionville/Nice)

- Vous justifiez d'une expérience de dix années dans l'audit fiscal, d'une expertise affirmée (si possible sanctionnée par un diplôme de troisième cycle) en informatique, d'un DESCF. En sus, un Master 2 en droit des affaires serait également très apprécié.

- Devenez vérificateur à la DIRCOFI du TRES GRAND EST ! Vous aurez la chance de vous déplacer sur des distances supérieures à 250 kilomètres avec votre véhicule personnel dont vous saurez apprécier le confort et assumer l'entretien. Vos remboursements kilométriques seront inférieurs de 30 % au barème fiscal et vos remboursements de frais de bouche vous permettront de vous restaurer au Kébab du coin.

Vous serez confronté à des experts de haut niveau qui seront au nombre de trois pour faire ce que vous ferez tout seul, et payés quatre fois plus chers que vous. Ceux-ci se montreront peut-être moqueurs devant vos moyens juridiques et matériels.

Mais votre inflexible loyauté et votre dévouement absolu à votre hiérarchie sauront vous aider à maintenir le cap !

En cas de difficultés, vous serez bien évidemment seul et lâché par votre encadrement. Vous aurez la satisfaction de voir vos encadrants monter en grade et se voir attribuer de mirobolantes primes sur les résultats obtenus à la sueur de votre front. Bien évidemment ceux-ci ne vous seront pas reconnaissants et sauront vous manifester à chaque occasion leur mépris et leur défiance.

En contrepartie, nous vous garantissons une rémunération dégressive dans le cadre de notre programme d'avancement PPCR. Il va de soi que vous n'aurez bien évidemment aucune perspective de carrière.

Enfin, dans sa grande mansuétude, votre Direction Générale organisera tous les 5 ans un comité de sanction du politburo pudiquement appelé « moment de respiration et d'évaluation des compétences ».

Si vous êtes jugé défaillant dans l'exercice de vos missions, on saura vous éliminer sans hésitation.

Chers collègues, ceci n'est pas une fiction, mais le triste tableau de votre présent et de votre futur.

Alors : AGISSEZ !!! »

Comme le dit la célèbre formule : « toute ressemblance avec des faits existants ou ayant existé... »

> Edition plus récente pour l'Invraicroyable d'octobre 2017, le « Très célèbre et redoutable journal satirique de la Section de Vaucluse » comme ils disent, un incontournable de notre revue de presse !

On vous épargne le dessin sur la nouvelle pyramide sociale dans la sphère des pigeons (à voir directement sur leur site local ...) pour nous attarder sur les articles de nos confrères sous forme de fable du 21ème siècle , narrant les « réformes » en projet ou en Cour à la DGFIP et plus particulièrement pour notre extrait la « réforme » des mutations :

« 3- LA FABLE DE GINETTE LA CROQUANTE ET CUNEGONDE LA RH

Ayant muté toute les années, Ginette la croquante se trouva fort dépourvue lorsque de mutations il ne fut plus question !

Plus un seul poste à l'horizon de deux années voir e plus !

Elle frappa à la porte de Cunégonde la rh, la priant de lui trouver une nouvelle affectation, la sienne lui étant devenue invivable !

« donnez-moi un nouveau poste et j'en ferai bon usage, car croyez-moi, point à une ingrate affaire vous aurez ! »

Cunégonde la rh lui répondit :

« que faisiez vous-donc qui vous déplût à ce point qu'un nouveau poste vous serait agréable ? »

Ginette la croquante lui dit :

« Rien du tout, mais mon poste ne me plaît plus ! »

Cunégonde la rh dit :

« et que faisiez vous donc avant ? »

Ginette dit

« Je mutai, ne vous en déplaise ! »

Cunégonde la rh conclut :

« Vous mutiez, j'en suis fort aise, eh bien restez sur place maintenant ! »

Et bien d'autres fables encore à découvrir sur le site local de la Section du 84... du grand art on vous dit ...



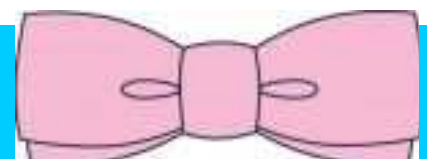
> Et pour finir un joli dessin pompé dans le dernier numéro de l'Orange et les pépins , journal proche lui aussi du nôtre car rédigé par nos camarades de la Section de la DIRCOFI SUD-EST REUNION ANTILLES :



>CQFD ...

Retrouvez toutes les publications locales de Solidaires sur le site national : <https://solidairesfinancespubliques.org/>, rubrique actualité des sections, [Toute l'actualité des sections](#)

**UNE DATE A RETENIR SUR VOS AGENDAS :
PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DE LA SECTION**



LE MARDI 15 MAI 2018 à REVEL/SAINT FERREOL

Comité technique local (CTL) 4 sièges (sur 5 impartis aux représentants des personnels) :

4 Titulaires

Françoise NAVALLON- TOULOUSE (Secrétaire de section)

Patrice ATTONATY- TOULOUSE (Secrétaire-adjoint)

Michel VASSEUR-MONTPPELLIER (Secrétaire-adjoint)

Olivier JEANSON- TOULOUSE (Trésorier)

4 Suppléants

Isabelle VEZINHET- CARCASSONNE

Grégory ORTIZ- MONTPPELLIER

Gilles MICHEL-NIMES

Sylvie LANNES-CAHORS

CAPL n°1 (inspecteurs): 2 sièges (sur 3)

2 Titulaires

Françoise NAVALLON- TOULOUSE

Patrice ATTONATY- TOULOUSE

2 Suppléants

Michel VASSEUR- MONTPPELLIER

Isabelle VEZINHET- CARCASSONNE

CAPL n° 2 (contrôleurs) : 1 siège (sur 1)

1 Titulaire

Olivier JEANSON-TOULOUSE

1 Suppléant

Pierre LAPEYRE- TARBES

CAPL n° 3 (agents) : 1 siège (sur 1)

1 Titulaire

Nicole COUARRAZE-TARBES

**LE BUREAU DE SECTION DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES
DE LA DIRCOFI SUD-PYRENEES
VOUS SOUHAITE A TOUTES ET A TOUS UN JOYEUX NOEL
AINSI QUE DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE !**

